

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 1 - Vendredi 10 janvier 2014



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

MODIFICATION DE LA PUBLICATION

Avis de construction

Requérant : Home Montagu, par M. Jacques Wenger, rue Montagu 8, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Norbert Oechsli, chemin des Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'un monte-escalier extérieur au sud du bâtiment existant, à la rue Montagu 8, sur la parcelle no 433, ban de La Neuveville.

Zone : Zone affectée à des besoins publics, secteur B

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 janvier 2014 au 10 février 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 décembre 2013

Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : FG Consulting Sàrl par M. Francis Gerz, rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville.

Projet : Création d'un appartement dans les combles, ouverture d'une porte-fenêtre et de deux nouvelles fenêtres et remplacement de deux fenêtres existantes en façade ouest, à la rue du Collège 23, sur la parcelle no 305, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 janvier 2014 au 10 février 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 janvier 2014

Services techniques de La Neuveville

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Nouvelles de l'administration

Le canton et la ville de Bienne prennent des mesures conjointement

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) a demandé à l'institut de recherche Ecoplan d'étudier les raisons pour lesquelles la ville de Bienne présente un taux d'aide sociale supérieur à la moyenne cantonale. Le canton et la ville ont – en étroite collaboration – analysé les résultats de cette étude et mis au point des mesures pour réduire le taux d'aide sociale.

La ville de Bienne et une partie des communes avoisinantes présentent un taux d'aide sociale élevé en comparaison cantonale. C'est ce qui ressort d'une étude commandée au printemps 2012 par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP). Le Conseil-exécutif a donc demandé à la SAP d'analyser la situation à Bienne, en étroite collaboration avec la ville.

Des conditions de départ défavorables

Lors de la présentation du rapport, jeudi (19 décembre), à Bienne, le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud a expliqué que la ville de Bienne cumule plusieurs facteurs augmentant le risque d'avoir un nombre élevé de personnes tributaires de l'aide sociale. Ainsi, en raison de la proximité avec l'espace francophone, Bienne compte une forte proportion de population étrangère, avec un grand nombre de personnes originaires d'Afrique. Or, il s'agit d'une catégorie de population qui a plus de difficultés à accéder au marché du travail. Ce facteur, combiné avec une économie axée sur l'industrie et donc exposée aux fluctuations conjoncturelles, explique que le taux de chômage à Bienne soit plus élevé que la moyenne cantonale. Ce phénomène est renforcé par le marché du logement : il se caractérise par une grande disponibilité de logements relativement anciens dont le loyer est modéré. Cette offre attire en particulier les personnes tributaires de l'aide sociale.

Par ailleurs, le rapport montre que le coût de l'aide sociale par personne soutenue n'est pas plus élevé à Bienne que dans d'autres villes du canton de Berne. De plus, les pratiques en matière d'aide sociale sont suffisamment efficaces pour ne pas pousser les coûts à la hausse.

Mesures prises par la ville de Bienne

Ces conditions laissent penser que le taux d'aide sociale restera élevé à l'avenir dans la région de Bienne. Pour le maire de Bienne Erich Fehr, un tel constat est toutefois intolérable car derrière ces chiffres se cachent des destinées humaines. Il importe donc de prendre des mesures pour soutenir les efforts visant à intégrer si possible un plus grand nombre de personnes tributaires de l'aide sociale afin de réduire le taux d'aide sociale.

De son côté, la ville de Bienne prendra des mesures supplémentaires dans cinq champs d'action : l'éducation, l'intégration professionnelle et sociale, le marché du logement, l'intégration de la population migrante et la prévention des abus. Une partie des projets ont déjà été mis en œuvre et d'autres vont démarrer progressivement.

**Commune de Nods**Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JANVIER**Samedi 11****Lundi 13****de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

REMPILIR SA DÉCLARATION D'IMPÔT SUR ORDINATEUR, C'EST SIMPLE, PRATIQUE ET SÛR !**TaxMe Online**

Remplissez la déclaration d'impôt avec **TaxMe online**, sans installer de logiciel. Connectez-vous à **www.taxme.ch** avec le code d'identification qui figure sur la **lettre annonçant la déclaration d'impôt**. Les données d'identité, et toutes les données qui reviennent chaque année, figurent déjà dans la déclaration d'impôt en ligne et vous pouvez à tout moment vous référer au guide 2013 en ligne. Ce n'est qu'en envoyant la déclaration de validation à l'Intendance des impôts que vous lui donnez accès à vos déclarations.

TaxMe online**vous montre comment ça marche**

De petites vidéos vous montrent comment remplir très simplement une déclaration d'impôt sur ordinateur.

TaxMe offline

Si vous souhaitez remplir votre déclaration d'impôt sur PC, mais sans avoir à rester connecté-e à Internet tout du long, TaxMe offline est fait pour vous. Téléchargez sur votre PC la dernière version du programme à partir de **www.taxme.ch** > **TaxMe offline**. Remplissez ensuite votre déclaration hors connexion. Lorsque vous avez fini, il vous suffit d'imprimer les formulaires, de les signer et de les envoyer par la poste.

Désormais, les personnes morales (associations comprises) peuvent elles aussi établir leur déclaration d'impôt avec TaxMe online.

Le livret «Remplir sa déclaration d'impôt – un vrai jeu d'enfant ... en deux temps, trois mouvements» est un outil précieux pour remplir votre déclaration d'impôt en ligne. Vous pouvez vous le procurer sur **www.taxme.ch** > **TaxMe online**.

A chaque formulaire principal de TaxMe online correspond une vidéo de TaxMe online tour, même en mode démo. Ces films sont aussi disponibles individuellement sur **www.taxme.ch** > **TaxMe online tour**.

Vous pouvez aussi vous procurer le programme Tax-Mesur CD auprès de votre commune. Le seul inconvénient par rapport à TaxMe offline, c'est que le CD est édité dès novembre, si bien qu'il ne contient ni la liste des valeurs, ni le cours des devises par exemple. En outre, c'est la dernière fois que nous l'éditions. Raison de plus pour utiliser dès cette fois-ci la version disponible en téléchargement sur **www.taxme.ch**.

Message de votre nouveau maire

Chères citoyennes, chers citoyens de Nods,

Chance, confiance, conscience... trois mots-clés qui riment et rythmeront j'espère ce mandat qui commence. La chance réside dans nos équipes de gestion de la commune, efficaces et efficientes, dans nos finances très saines et dans le fait de pouvoir vivre au sein d'un village accueillant et harmonieux. De la confiance, c'est vous qui m'en avez témoignée et je m'efforcerai d'en être digne. Quant à la conscience, je ferai en sorte de ne jamais l'oublier, particulièrement lors des éventuelles turbulences qui pourraient se produire. De plus, la proximité qui prévaut dans une agglomération comme la nôtre nous fait nous côtoyer, tâchons d'exploiter ce privilège au mieux, mutuellement. Il s'agira aussi de préserver notre qualité de vie voire de l'améliorer, de maintenir nos acquis et de prospérer. Pour ce faire, nous aurons évidemment besoin des forces et de l'intelligence de chacune et chacun. Enfin je tiens à remercier Emile Gauchat qui rentre dans le rang ainsi que mes autres prédécesseurs qui ont élevé et positionné notre village là où il est aujourd'hui. Dirigeons-nous d'un passé constructif vers un bien-être croissant.

Henri Baumgartner

ORDONNANCE DES ÉMOLUMENTS

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 12 novembre 2013, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance des émoluments. Cette ordonnance entre en vigueur au 01.01.2014, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de

la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

JUBILAIRES EN 2014

Cette année plusieurs citoyens fêteront un anniversaire particulier. Il s'agit de

POUR 80 ANS

Mesdames Olga Botteron et Monique Conrad
Messieurs Pierre Gagnebin et Otto Sollberger

POUR 85 ANS

Madame Jacqueline Botteron
Monsieur Gaston Etienne

POUR 90 ANS

Madame Yvonne Sunier

Nous leur souhaitons d'ores et déjà un joyeux anniversaire et tous nos bons vœux de santé et bonheur.

Conseil communal

PARCELLE COMMUNALE À LOUER

Nous vous informons que la parcelle suivante est mise en location :

Le Marais parcelle N° 3049/23
d'une contenance de 5000 m²

Daniel Balmer se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 079 701 55 03.

Les agriculteurs intéressés voudront bien envoyer leur demande **par écrit jusqu'au 31 janvier 2014** à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Administration communale

FSG - NODS

La société de gym de Nods a le regret de vous informer, qu'exceptionnellement cette année, les soirées théâtrales du mois de janvier ont été annulées.

Pour le comité FSG - Nods
Gladys Bourquin

Habitant(e)s selon genre d'annonce

Commune de Nods

Date: 01.01.2014

Etablissement (Tous)

Nombre - ID_Personne		Sexe		
Suisses	Genre d'annonce	Féminin	Masculin	Résultat total
Suisses	Etablissement CH	275	289	564
	Séjour annuel	3	0	3
	Bourgeois CH	68	66	134
	Séjour hebdomadaire	0	1	1
Total Suisses		346	356	702
Etrangers	Séjour B	5	4	9
	Etabli C	11	20	31
	Frontalier G >= 12 Mois	1	0	1
	Courte durée L > 4 à < 12 Mois	1	2	3
	Frontalier G non résident	0	1	1
Total Etrangers		18	27	45
Résultat total		364	383	747



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 6 au 26 janvier 2014 le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2013.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS 2014

En 2014, le bibliobus stationnera le samedi de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval-Blanc aux dates suivantes :

samedi 09:45 - 10:45	Horaire 2014
11 janvier	21 juin
25 janvier	5 juillet
8 février	23 août
22 février	6 septembre
8 mars	20 septembre
22 mars	4 octobre
5 avril	18 octobre
26 avril	lundi, 3 novembre
10 mai	15 novembre
24 mai	29 novembre
7 juin	13 décembre

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans le village, veuillez consulter l'horaire sur le site du bibliobus : www.bibliobus.ch

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2013 A 20.00 H AU BATTOIR

1. Ouverture de l'assemblée

Il est 20 h lorsque le président des assemblées ouvre la séance qui marque la fin d'une législature, la fin de mandat pour deux membres de l'exécutif et le départ à la retraite d'un employé. Il remercie les citoyens pour leur présence nombreuse, signe de leur intérêt à la cause publique. En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 8 novembre 2013, courrier N° 41. Il a ensuite été rappelé à plusieurs reprises. Willy Sunier constate donc que l'assemblée a été convoquée conformément au règlement d'organisation et déclare l'assemblée de ce jour ouverte.

Il rappelle le droit de vote en matière communale par la projection des dispositions y relatives sur grand écran.

Deux scrutateurs sont nommés. Ils dénombrent 59 ayants droit.

L'ordre du jour est ensuite présenté par le président des assemblées qui informe du retrait du point 8 concernant des modifications du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.

2. Promesse des nouveaux membres du Conseil communal

Le président invite Madame Paulette Bayard et Monsieur Reynold Rollier à venir devant l'assemblée et procède à leur assermentation en leur rappelant qu'ils doivent respecter les droits des citoyens et la législation, l'obligation du secret de fonction même après leur mandat et le principe de collégialité. L'un après l'autre, les deux nouveaux conseillers promettent de respecter ces normes. L'assemblée les acclame chaudement.

3. Elections pour la législature 2014-2017

C'est le maire qui présente ce point alors que le président décide de sortir de la salle pendant le vote. Notre maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée d'élire pour quatre ans le président, le vice-président et l'organe de vérification des comptes et que le nombre de mandats n'est pas limité.

a) Président des assemblées

Willy Sunier se met volontiers à disposition et il n'y a pas d'autre proposition. Il est élu à l'unanimité. Le président rejoint la salle et continue à mener les débats.

b) Vice-président des assemblées

Vice-présidente actuelle, Madame Danielle Favre Vogt veut bien continuer. Le président lui demande de sortir pendant le vote. L'assemblée n'émet pas d'autre proposition et élit Madame Danielle Favre Vogt à l'unanimité.

c) Organe de vérification des comptes et protection des données

La proposition du Conseil communal est de reconduire le mandat de la fiduciaire SORESA SA qui donne entière satisfaction. L'assemblée suit cette recommandation à l'unanimité.

4. Budgets 2014

a) Présentation des budgets (Emile Gauchat et Richard Bart)

En préambule, le maire fait état de quelques considérations sur la situation financière pour cet objet qui intéresse toujours beaucoup les citoyens. Il relève que les efforts soutenus de la gestion des finances communales doivent se poursuivre, pour maintenir des finances saines. Le budget 2014 présente un léger solde positif de CHF 12'003.-. Les dépenses liées sont très importantes ce qui laisse peu de marge pour la politique communale. Le transfert des charges du canton sur les communes est inquiétant et on subit également une augmentation des coûts dans le domaine social. Le maire relève avec satisfaction une progression réjouissante de la force contributive. Malgré le bon état de la fortune, il convient de tout faire pour équilibrer les comptes. Les tâches doivent être priorisées afin de maintenir la quotité. Le 29 octobre 2013, le Conseil communal a accepté le budget 2014 et le recommande à l'assemblée.

Le bureau fiduciaire SORESA qui est chargé du contrôle des comptes de notre commune juge également la situation financière très saine, tout en mettant également en exergue l'excellence de la gestion financière. Emile Gauchat remercie le personnel administratif et tout particulièrement Richard Bart.

Richard Bart, administrateur des finances, passe ensuite en revue les comptes de fonctionnement du budget 2014. Un dépliant est mis à disposition à l'entrée de la salle montrant les totaux des comptes de fonctionnement par tâches ainsi que la planification financière de 2014-2018 avec les investissements connus à ce jour. Ce dépliant ne correspond pas aux rubriques qu'il va présenter en détail. Il signale que le budget 2014 a été établi conformément aux directives de la LPFC. Voici un résumé des points principaux influençant le budget 2014 :

Administration générale : légère augmentation des frais pour la maintenance des logiciels de l'administration.

Service de défense : la commune participe à raison de CHF 23'000.- au syndicat des sapeurs-pompiers. Cette somme comprend la ristourne des taxes d'exemption qui est de 6% de l'impôt cantonal mais CHF 450.- au maximum. Le budget des SPP présente un excédent de charges de CHF 74'500.- qui est réparti entre les communes du syndicat. Ces charges découlent des frais de cours, de l'achat du matériel nécessaire et des entretiens et services des véhicules. Les charges induites par l'achat d'un tonne pompe exigé par l'AIB sont toujours importantes.

Enseignement et formation : les charges nettes

s'élèvent à CHF 584'500.- dont CHF 333'400.- pour le traitement des enseignants. Le budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse prévoit une hausse de quelque CHF 9'000.- pour l'école à journée continue. Les frais de transport des élèves sont inférieurs d'environ CHF 10'000.- par rapport au budget 2013. La part communale de Nods est de CHF 153'700.-.

Trafic : un montant de CHF 9'000.- pour l'élaboration d'un concept de « santé et sécurité au travail » qui découle d'une exigence légale. La part communale pour les transports publics augmente de quelque CHF 4'000.-.

Assainissement : budget légèrement déficitaire ; les frais d'exploitation du SIEL sont moins élevés qu'au budget 2013.

Déchets : la conclusion d'un nouveau contrat de ramassage permettra une petite économie et le compte devrait être légèrement bénéficiaire.

Forêts communales : après une période difficile, on constate une faible augmentation du prix de vente du bois et une demande en hausse. Mais le franc suisse est toujours pénalisé sur le marché européen. Un bénéfice de CHF 35'300 est budgété.

Electricité : le marché électrique devient de plus en plus complexe et on doit se préparer à la libéralisation du marché prévue en 2016. Malgré d'importantes charges et investissements nouveaux, le service devrait pouvoir dégager un bénéfice de CHF 54'525.-.

Péréquation financière : nous touchons du canton CHF 314'300.- comme prestation géotopographique basée sur la superficie et les routes.

Patrimoine financier : locations de l'ordre de CHF 166'200.-. Un gain comptable provenant du dernier terrain de Pierre Grise est pour le montant de CHF 116'000.- est prévu.

Domaines : un excédent de recettes de CHF 37'850.- est prévu pour les domaines et pâturages communaux. Les dépréciations sont budgétées à CHF 202'550.-. Finalement le budget communal 2014 présentant un total de charges de CHF 5'039'979.- se solde par un résultat légèrement bénéficiaire de CHF 12'003.-. La quotité d'impôts pour 2014 reste inchangée à 1.64. L'administrateur des finances relève que les économies du canton se répercutent sur les communes. La nouvelle comptabilité MCH2 qui sera introduite dès le budget 2016 aura aussi une influence sur nos chiffres. Avec notre fortune nette qui se monte à CHF 3'330'000.-, nous pourrions, si besoin, absorber un déficit. Cependant il convient de ne pas dépenser plus d'argent que celui dont nous disposons et de rester raisonnable dans les investissements.

Les citoyens applaudissent l'administrateur des finances pour sa présentation.

La parole est ensuite donnée aux citoyens pour leurs questions. Une citoyenne demande si elle doit s'opposer au budget de la communauté scolaire du Plateau pour avoir plus de sécurité dans les bus et un nouvel arrêt ?

Christiane Botteron lui répond que le problème n'est pas uniquement financier. Un autre habitant demande pourquoi les courses uniquement scolaires ne sont pas contrôlées comme les courses à l'horaire. Christiane Botteron répond qu'au niveau sécurité tout est en conforme au cadre légal et que pour le reste, une séance sera organisée si possible au mois de janvier prochain.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé aux votes des différents budgets.

Accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

c) Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège du district

Accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

d) Approbation du budget du syndicat des sa-



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

peurs-pompiers du Plateau de Diesse

Accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

e) Approbation du budget communal 2014; taxe immobilière 1,5 % et la quotité d'impôt 1.64

Accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

5.

a) Modifications de l'annexe II du règlement sur le personnel et les traitements du 19.12.2001

Présentation Emile Gauchat

Les modifications portent sur l'augmentation de l'indemnité annuelle pour le vice-maire et les conseillers de CHF 1'000.-. Le maire estime qu'au vu du temps consacré (environ 200 heures), il apparaît légitime de demander cela. Des commissions qui n'existent plus telles que le service de défense, la commission de vérification des comptes sont abrogées. Les indemnités de l'inspecteur du feu et les contrôles de construction ont été regroupés dans le règlement des émoluments. Les indemnités kilométriques pour les déplacements passent à 70ct /km. L'entrée en vigueur en prévue au 01.01.2014.

b) Approbation

Les modifications de l'annexe II du règlement sur le personnel et les traitements du 19.12.2001 sont acceptées à l'unanimité.

6.

a) Règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Nods

Présentation Emile Gauchat

Par rapport à l'ancien règlement, il a été tenu compte des tâches qui ont été cantonalisées ces dernières années et des tâches nouvelles qui sont apparues, celles découlant notamment de la loi sur la prostitution. Le certificat de vie étant de plus en plus demandé, il est proposé de le faire figurer dans le nouveau règlement proposé. Tous les frais relatifs au permis de construire ont été adaptés à la réalité du marché et à la complexité de la tâche.

Un citoyen demande si on peut prévoir une amende si une construction est non conforme. Il lui est répondu que dans un cas passé, il y avait eu une dénonciation au juge et que le contrevenant avait été amendé.

Le terme « certificat de vie » est expliqué à un citoyen comme étant une attestation qu'une personne est bien vivante à une certaine date. Le maire explique que cela est de plus en plus demandé pour toucher certaines rentes.

b) Approbation

L'assemblée approuve à l'unanimité le nouveau règlement sur les émoluments.

7.

a) Règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois – Tramelan

Présentation Martin Grunig

Il s'agit de regrouper les entités actuelles en une seule organisation pour tout le Jura bernois. Les tâches seraient confiées au CRC (centre régional de compétence). Pour le budget 2014, les charges augmenteront à CHF 7.60 contre CHF 6.20/habitant actuellement. Afin de pouvoir mettre sur pied cette nouvelle entité, les communes doivent accepter le règlement d'organisation présenté.

Un citoyen relève que les besoins de la protection civile en matériel sont grands et que le budget prévu ne donnera pas la possibilité de les couvrir. Il signale également de grandes disparités au niveau des budgets pour la protection civile dans le canton de Berne ainsi qu'en comparant le budget des sapeurs-pompiers. Il conclut en disant que la nouvelle organisation ne peut toutefois être que mieux. Le maire lui répond que le délégué communal qui sera

nommé pourra rapporter ses remarques au futur syndicat.

b) Approbation

Le RO du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura Bernois Tramelan est accepté à la majorité, sans avis contraire et 3 abstentions.

8. Modification du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse – sapeurs-pompiers Plateau

Ce point a été retiré de l'ordre du jour sous point 1.

9.

a) Assainissement du chauffage et isolation du collège du district

Présentation Christiane Botteron

Le chauffage ne correspond plus aux normes et doit être changé. La solution retenue est un chauffage à pellets couplé à des panneaux solaires. Le toit du collège sera par la même occasion isolé et les coupes changées. Le coût total est de CHF 700'000.- Chaque commune financera sa part et selon la clé de répartition, Nods devra contribuer à raison de CHF 68'227.05. Dans le compte de fonctionnement, l'entretien sera réduit de CHF 70'000.- afin de ne pas trop charger les communes du syndicat. Les travaux seront probablement répartis sur 2 à 3 ans.

Un citoyen demande si on paie une location. Il lui est répondu qu'on paie pour le traitement des enseignants à quoi s'ajoute une participation au compte de fonctionnement du collège.

Un autre habitant demande le volume de pellets que cela représente car il trouve énorme pour chauffer un collège. Aucun calcul de ce genre n'a été porté à la connaissance de Christiane Botteron. Il est également indiqué à une citoyenne que les investissements viennent toujours en plus du prix payé par élève. Un citoyen se demande également pourquoi ces investissements n'ont pas été pris en compte lors d'une rénovation il y a 5 ans. Christiane Botteron indique qu'à l'époque, le chauffage était encore dans les normes et qu'il y a également des nouvelles exigences au niveau des sapeurs-pompiers concernant la grandeur des orifices des coupes.

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 68'227.05

Le crédit est accepté à la majorité, sans avis contraire, mais 3 abstentions.

10.

a) Viabilisation des terrains de la zone artisanale

Présentation Henri Baumgartner

La viabilisation de la zone artisanale doit être finalisée par rapport à un projet de construction en cours sur cette zone. Henri Baumgartner indique ce qui va être fait au niveau électricité, eau, eaux usées. Un trottoir sera également construit en bordure de route cantonale. Deux candélabres nouveaux seront installés ainsi que deux bornes d'hydrant. Le financement peut être assuré par les liquidités et la charge financière pour le compte 2014 sera de l'ordre de CHF 74'000.-.

Un citoyen trouve le montant du devis du bureau d'ingénieurs trop élevé et déclare avoir une offre pour beaucoup moins. Il demande à ce que l'on reporte la décision. Le maire explique que l'on a toujours fait comme cela, que le bureau d'ingénieurs fait l'offre selon des normes et qu'il importe de travailler avec des entreprises crédibles.

Le président fait voter sur l'amendement.

Qui est pour le renvoi de ce point ? 3 pour et le reste contre, donc l'amendement est rejeté.

b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 172'000.-

Le crédit d'investissement est accepté à la majorité, 1 avis contraire et 4 abstentions.

11.

a) Réfection chemin de Crêt Melins

Présentation Henri Baumgartner

Comme l'a relevé le président de l'assemblée, ce n'est pas un luxe. Les conduites d'eau sont très vieilles et seront changées. Leur tracé sera simplifié et elles seront posées dans la route communale. Le chemin sera un peu élargi.

Un citoyen demande si Car postal va participer aux frais des travaux. Il lui est répondu par la négative. Un autre souhaite savoir la largeur de la route après travaux. La mesure fait défaut sur le plan. Un habitant demande également si l'objet précédent et la réfection du chemin de Crêt Melins seront traités dans un même appel d'offres. Il lui est répondu que normalement c'est bien deux projets différents.

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 112'000.-

L'assemblée approuve la réfection de la route à la majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions.

12.

a) Aide à l'investissement en faveur de la fromagerie Reist pour la construction d'une nouvelle cave à fromages à la zone artisanale

Présentation Daniel Balmer

Pour son projet de construction de cave à fromages, la fromagerie peut bénéficier d'aides financières cantonales et fédérales spéciales dont le but est de soutenir la production laitière et de garantir un prix du lait concurrentiel aux agriculteurs. Selon la prise de position provisoire du canton, la subvention cantonale dépend de la décision de notre commune. Le plafond pour la subvention communale est fixé à CHF 40'000.-. La commune a jusqu'à fin décembre 2013 pour en fixer le montant. Daniel Balmer relève l'atout certain pour la commune d'avoir une telle entreprise autant au niveau économique que social. Le Conseil recommande l'acceptation de cette subvention à fond perdu.

Une citoyenne demande la votation à bulletin secret, qui peut profiter des fonds perdus et si également on peut en profiter plusieurs fois.

Un citoyen revient sur le prix du terrain qui avait été fixé à l'époque en indiquant qu'il s'agissait déjà d'un cadeau.

Un autre habitant relève que Courtelary et Corgémont envisagent un projet commun de fromagerie et que les communes concernées ont promis une somme de CHF 120'000.-. Il propose de soutenir les entreprises du village. Le président signale que, par le passé, des entreprises qui ont proposé quelque chose ont déjà bénéficié d'aide communale.

Le président signale ensuite qu'un tiers des votants peut demander la votation à bulletin secret et il pose la question « qui veut le bulletin secret ? ». 9 personnes répondent par la positive et le reste contre. Une citoyenne se lève et part.

Le fromager demande ensuite la parole et explique que dans les lois cantonales et fédérales, des taux très précis sont définis en fonction du genre de construction. Dans son cas, il n'y a que la cave à fromage pour l'instant ce qui correspond à un droit à une subvention fixé dans la loi. Le jour où il ferait un projet pour la production de fromage, ce serait un autre taux. C'est pour cela que dans le cas de Courtelary et Corgémont la somme est si élevée, car cela concerne probablement une fromagerie complète (production et cave).

b) Approbation de l'octroi d'une subvention à fonds perdu de CHF 40'000.-

L'assemblée octroie la subvention à la majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions.

13. Communications du Conseil communal

Emile Gauchat

Pour des motifs professionnel et familial, Isabelle Berthold quittera sa fonction de conseillère communale au 31.12.2013. C'est avec de la compréhension, mais beaucoup de regrets que le Conseil communal en a pris acte. Isabelle Berthold a consa-

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

cré 5 années à la collectivité et le maire lui adresse toute sa reconnaissance pour son dévouement et espère que peut-être un jour elle reviendra siéger à l'exécutif. Il relève particulièrement le dynamisme, la compétence, l'esprit de collégialité et la diplomatie de Madame Berthold et lui souhaite ses meilleurs vœux pour l'avenir, ainsi qu'à sa famille. Une petite attention lui est remise. Madame Berthold tient à remercier l'administration, la commission technique qui souvent oeuvre dans l'ombre, les employés de la voirie, ses confrères et finalement les citoyens. Elle souhaite bonne continuation à tous et de joyeuses fêtes. Le maire prend ensuite congé de Paul Stauffer qui après 34 années de bons et loyaux services prendra une retraite méritée à la fin de l'année. C'est un employé fidèle à l'engagement exemplaire qui nous quitte.

Le maire rappelle que les excellentes prestations et le dynamisme de Paul Stauffer ont conduit à des prestations de qualité. De par ses connaissances multiples et ses initiatives heureuses, Paul Stauffer aura marqué de son empreinte la commune de Nods. Emile Gauchat lui souhaite ses vœux les meilleurs pour le futur ainsi qu'une heureuse et paisible retraite. Une attention lui est ensuite remise.

Très ému, Paul Stauffer relève que cela n'a pas toujours été facile mais il remercie le Conseil communal qui l'a soutenu tout au long de ces années.

Jean-Marie Boillat

Chemin pédestre chemin du Stand – Sous Planche Grenier : le dossier suit son cours. Ce chemin est aborné mais il est traversé par du bétail. Actuellement ce chemin est entretenu. Il faut voir ce qu'il y a de mieux à faire.

Marquage des places vers l'administration : les places ont été marquées.

Tables à la halle de gym : les tables vieillissent, des offres pour leur remplacement seront demandées. Il signale qu'il y aura peut-être un agrandissement de l'école et que l'on pourrait rajouter cela au projet.

Christiane Botteron

Subventions à la fanfare Nods-Diesse : la fanfare a un local mis à disposition gratuitement, le chauffage, les repas offerts aux différentes manifestations publiques et le Conseil a décidé de maintenir le

statu quo.

Arrêt de bus en haut du village : pour un nouvel arrêt à l'horaire, c'est impossible car cela changerait les horaires qui sont déjà calculés au plus juste et calqués sur ceux des trains. Le Conseil s'est ensuite penché sur les courses scolaires uniquement. Mais là aussi, Funicar a indiqué qu'il faudrait carrément acheter un car en plus et engager un chauffeur supplémentaire. Christiane Botteron dit qu'au niveau des coûts cela reviendrait probablement à environ CHF 80'000.- et la communauté scolaire ne participerait pas à ces coûts. Une citoyenne demande alors si un système de minibus ne pourrait pas être envisagé. Christiane Botteron répond que le problème serait alors le nombre d'enfants. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière. Christiane Botteron indique qu'elle pourra en reparler à la séance du mois de janvier, si possible, qu'elle projette de mettre sur pied pour les parents du haut du village qui avaient fait la demande ; la sécurité pourra également être abordée à cette occasion.

Daniel Balmer

Ce n'est pas sans émotion et au nom de tous ses collègues et de l'administration que Daniel Balmer prend congé d'Emile Gauchat qui arrive au bout de son mandat à fin 2013. Emile Gauchat a siégé 28 années au sein de l'exécutif, dont 12 en qualité de maire de la commune. Il lui adresse au nom de tous, toute sa reconnaissance.

Le travail de maire n'est pas toujours facile et face aux nombreuses demandes à satisfaire, Emile Gauchat a su avancer toujours dans le bon sens grâce à ses compétences et à son dévouement sans borne. Il a toujours été attentif aux besoins des citoyens. Daniel Balmer relève encore sa constante bonne humeur et son souci du bien-être. A ses remerciements, il associe également sa compagnie pour sa patience et toutes les heures passées à attendre. Il réitère ses remerciements et souhaite à Emile Gauchat le meilleur pour le futur et de pouvoir profiter pleinement de sa retraite.

Emile Gauchat

2013 s'achève avec le sentiment du devoir accompli. Le bilan de toutes ces années est positif et les objectifs ont été atteints. Merci aux sociétés locales

pour leur éventail de manifestation tout au long de l'année. Si les citoyens sont consultés pour les objets importants, les remarques sont elles aussi toujours les bienvenues. Il adresse sa profonde reconnaissance au Conseil communal et au personnel pour leur soutien. Il a vécu de belles expériences et d'autres plus difficiles. Optimiste pour l'avenir, il quitte sa fonction tant aimée avec le sentiment du devoir accompli dans l'honneur. Il remercie pour la confiance témoignée et il gardera de ses concitoyens le souvenir d'une belle amitié. Il adresse à tous ses meilleurs vœux et une bonne année 2014.

14. Divers

Un citoyen demande qui assermente les employés? Il lui est signalé que c'est l'organe supérieur, en l'occurrence, le Conseil communal.

Une citoyenne demande que lors de déversement d'eaux des fosses septiques dans les égouts, cela soit fait dans le bas du village afin d'éviter les odeurs. L'administratrice lui indique que les dernières vidanges ont toutes été faites dans le bas du village.

Un citoyen remarque que des chemins (Brevoit, Tschètres, Combatte) méritent d'être assainis et se demande si les gens de ces quartiers sont des citoyens de 2e zone. Le maire indique que la réfection de ces chemins est bel et bien prévue mais que malheureusement les travaux ont dû être reportés en fonction des priorités. Une offre actualisée a d'ailleurs été demandée au bureau ATB en 2013.

Un citoyen trouve que malgré le subventionnement de l'école de musique en hausse, la facture finale des parents ne descend pas. Il relève que sur Neuchâtel c'est moins cher.

Un citoyen fait part de son sentiment et se rappelle le temps où Nods connaissait encore un choeur d'hommes, la poste, l'état-civil, la banque Raiffeisen. Il a l'impression qu'on recule autant qu'on avance et a peur que le village perde son âme.

La présidente de paroisse relève que l'entrée du cimetière pose problème pour des personnes à mobilité réduite notamment. Jean-Marie Boillat lui dit que le problème est connu et qu'il faudra trouver une solution.

(suite prochaine FOD)

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

DÉPÔT PUBLIC DES DIFFÉRENTS PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES COMMUNALES DU 5 DÉCEMBRE 2013**Diesse**

Le procès-verbal de la commune de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 7 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Lamboing

Le procès-verbal de la commune de Lamboing est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 13 décembre 2013 au 14 janvier 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Prêles

Le procès-verbal de la commune de Prêles est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 6 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Plateau de Diesse

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administra-

tion communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 6 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

NOUVEAU RAMASSAGE PAR CONTAINERS À LAMBOING

Nous rappelons aux citoyens de Lamboing que, dans les containers récemment installés dans le village, seuls des sacs officiels rouges doivent y être déposés.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration.

L'administration communale

PLAQUES ET VIGNETTES POUR CYCLOMOTEURS

Les vignettes 2014 pour les cyclomoteurs sont à disposition à l'administration communale à la Chaîne 2 à Prêles.

L'administration communale

DÉNEIGEMENT

Le service de déneigement attire l'attention des propriétaires de véhicules stationnés en bordure de route, qu'il décline toute responsabilité en cas de dommages causés à ceux-ci.

De plus, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique (routes, places, trottoirs) durant la période hivernale est interdit. En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle, afin de faciliter le déneigement et d'éviter tout dégât.

Nous comptons sur la bonne volonté des citoyens et espérons que cet appel sera entendu.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES
DIESSE / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing/Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

TORRÉE AVEC LES SAPINS DE NOËL

Nous vous rappelons qu'une torrée, avec petite restauration, est organisée ce samedi 11 janvier 2014 dès 11h30, à la lisière de la forêt au Nord-Est de la halle polyvalente, afin de brûler les sapins de Noël ramassés cette semaine.

L'administration communale

**TOURNÉE DU CALENDRIER DE L'AVENT
REMERCIEMENTS**

Le 27 décembre dernier a eu lieu la tournée des habitations décorées du village de Lamboing. C'est avec plaisir que les personnes présentes ont pu admirer les décorations et ont partagé une soupe à la courge avec du vin chaud.

La commune tient à remercier toutes les personnes présentes et souhaitent par la même occasion à toutes et tous une bonne et heureuse année 2014 !

L'administration communale

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

**REPAS-RENCONTRE
le mercredi 22 janvier 2014 dès 12h00
à la Maison de Paroisse à Diesse**

Vous pouvez contacter Mme Francine Giauque par téléphone au 032 315 23 79
Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

à découper

Inscrivez-vous jusqu'au 15.01.2014

par écrit à Mme Francine Giauque, Le Rafour 26 2515 Prêles ou par téléphone au 032 315 23 79

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture oui non

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 9 FÉVRIER 2014

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, jusqu'au samedi 20h00. Pour rappel, il n'y a plus de boîtes aux lettres à Diesse et Lamboing.

Attention:

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence :

Mme Monique Courbat

Administration :

M. Daniel Hanser

Bureau de vote :

Dimanche 9 février 2014 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Carine Acquadro
Mme Gabrielle Adank

Membres suppléants :

M. Jean Adank
Mme Céline Aeberli

Bureau de dépouillement :

Dimanche 9 février 2014 dès 09h00

Membres :

M. Cyrille Aeschlimann
M. Gilles Aeschlimann
M. Marc Aeschlimann
Mme Liliane Agazzi
Mme Soumaya Allaf
Mme Daniela Allemann

Membres suppléants :

Mme Lea Allemann
M. Norbert Allemann
Mme Carole Althaus

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014**Stationnements**

Diesse :

Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles :

A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing :

Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 11 janvier, Samedi 25 janvier, Samedi 8 février, Samedi 22 février, Samedi 8 mars, Samedi 22 mars, Samedi 5 avril, Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale



Canton de Berne

RÉORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA FAUNE DANS LE CANTON DE BERNE

L'Inspection de la chasse de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) opère une restructuration qui prendra effet le 1^{er} janvier 2014. A compter de cette date, il sera possible de joindre les gardes-faune de 7h00 à 19h00 au numéro 0800 940 100.

A compter du 1^{er} janvier 2014, un numéro de téléphone unique, le 0800 940 100, permettra de joindre les gardes-faune chaque jour, de 7h00 à 19h00, pour toute question portant sur les mammifères sauvages et les oiseaux. Tout appel à ce numéro durant cette plage horaire sera automatiquement redirigé vers le garde-faune de la région dont émane l'appel.

La création du standard téléphonique des gardes-faune s'inscrit dans une restructuration qui prendra effet au début de l'année prochaine. Il y a actuellement 33 gardes-faune, chacun à la tête d'un arrondissement de surveillance. Ces arrondissements seront désormais regroupés en trois régions, chacune dirigée par un chef d'intervention, à savoir :

- Sébastien Balmer, chef d'intervention pour la surveillance de la faune de la région Jura bernois/Seeland
- Rudolf Zbinden, chef d'intervention pour la surveillance de la faune de la région Mittelland
- Walter Kunz, chef d'intervention pour la surveillance de la faune de la région Oberland

Comme aujourd'hui, les tâches planifiables seront assignées en tenant compte de la connaissance des lieux et des relations des gardes-faune. En revanche, les tâches conditionnées par les événements seront coordonnées au niveau régional.

De 19h00 à 07h00, les appels au nouveau numéro seront transférés aux services de police, qui interviennent déjà depuis le 1^{er} juillet 2013 en cas d'accidents impliquant des animaux sauvages survenant la nuit. L'intervention nocturne des gardes-faune est strictement limitée aux urgences en matière d'activités de police de la chasse.

Ce nouveau schéma d'intervention accélérera le processus de décision et de traitement de l'information et garantira l'efficacité de la coopération.

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE LÉGISLATIVE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présentes lois adoptées par le Grand Conseil pendant la session de novembre 2013 (article 62, alinéa 1, lettre a de la Constitution cantonale).

Les citoyens et citoyennes peuvent proposer un projet populaire (article 63, alinéa 3 de la Constitution cantonale, articles 59a ss de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 18 décembre 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) 19 mars 2014

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 19 avril 2014

- Loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) (Modification)
- Loi sur les publications officielles (LPO) (Modification)

Le texte de ces lois est publié sur Internet, à l'adresse www.be.ch/referendums. Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat ou auprès de l'administration communale.

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présents arrêtés de dépenses adoptés par le Grand Conseil pendant la session de novembre 2013 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 18 décembre 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt signatures auprès de la commune pour attestation) 19 mars 2014

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 19 avril 2014

- Berne / Université – Institut des maladies infectieuses (Ifik). Construction d'un pavillon provisoire de laboratoires. Crédit d'engagement pluriannuel pour la réalisation

- Rénovation du bâtiment du théâtre de Berne, subvention des fonds publics ordinaires (INS) et du Fonds de loterie, crédit d'engagement pluriannuel

- Communes de Wichtrach; Talibach, Leusegraben et Gansgraben ; subvention cantonale pour l'étude et la réalisation du projet 2010 « Protection contre les crues à Wichtrach » ; protection contre les crues / projet isolé ; crédit d'engagement pluriannuel

Le texte des arrêtés de dépenses est publié sur Internet, à l'adresse www.be.ch/referendums. Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat, Postgasse 68, 3000 Berne 8.

Syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert
2608 Montagne-de-Courtelay

RÈGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT SPÉCIAL RELATIF À LA PÉRENNITÉ DE L'ÉCOLE

La réglementation susmentionnée, approuvée par l'assemblée des délégués du 24 avril 2013, n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal et entre en vigueur le 31 décembre 2013.

Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation, adoptée par les assemblées municipales de Cormoret (17.06.2013), Courtelay (10.06.2013), Cortébert (17.06.2013), Corgémont (03.06.2013), Sonceboz-Sombeval (10.06.2013), Orvin (17.06.2013), Nods (18.06.2013) et Diesse (18.06.2013) a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'or-

ganisation du territoire en date du 5 décembre 2013 avec la réserve suivante : la modification de l'article 6, 2^{ème} alinéa n'est pas approuvée. Les autres modifications entrent en vigueur le 31 décembre 2013.

Les Prés-de-Cortébert, le 19 décembre 2013
La commission d'école



Communes

de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles



Les étoiles ont brillé jeudi soir 19 décembre au Battoir de Diesse : enfants, parents et enseignant-e-s rayonnaient entre les stands de bricolages, de cartes, de biscuits et de confitures. Quel bon temps d'échanges !

Le bénéfice de 3200.- revient à part égale au fonds de course et camps de l'école ainsi qu'au fonds pour les familles dans le besoin du district.

Noël est un temps, trop court, de partage. Merci aux enfants et aux parents.

Les enseignant-e-s



Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Samedi

9h, Catéchisme de 8e et 9e année

Dimanche 12 janvier

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte

John Ebbutt, pasteur

Textes : Matthieu 2, 13-23 : écouter et s'adapter

Chants : 21-07 ; 31-20 ; 36-22 ; 105

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

Reprise du Culte de l'enfance le vendredi 17 janvier à

16h30 à la maison de paroisse. Bienvenue aux enfants qui voudraient rejoindre le groupe !

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2014

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sontag 12. Januar

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst am 1. Sonntag nach Epiphany. Reihe „Die Twanner Kirchenfenster“:

Das Schöpfungsfenster. Mit Miriam Vaucher (Orgel),

Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.

Amtswochen

6. bis 12. Jan.: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98).

13. bis 2. Feb.: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi

(079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 12 janvier

10h Messe à l'Eglise paroissiale /Baptême du Seigneur

Messe en semaine

Mon Repos à 10h30 tous les mardis matin

A l'église paroissiale à 8h30 tous les jeudis matin, sauf

le premier jeudi du mois

A l'église le premier vendredi de chaque mois

Catéchèse intergénérationnelle

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 les mardis et

jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 12 janvier

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Groupe de recueillement

Jeudi 16 janvier, 13h30 église de Diesse, temps de res-

sourcement bienvenu durant la semaine

Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, prédications,

agendas, activités paroissiales... www.lac-en-ciel.ch

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35

Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing;

Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50

centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 12 janvier

Diesse, 10h, culte. Transport à 9h40 vers l'église

Lundi

Conseil de paroisse, 20h.

Mardi

Rencontre des aînés, salle de paroisse de 14h – 17h

Reprise de l'Approche biblique. Pasteur Joël Pinto

Tous les 3èmes mercredis du mois

Mercredi 15 janvier, salle de paroisse, 20h.

Semaine de l'unité

Dimanche 19 janvier

10h, La Neuveville, service œcuménique à l'Eglise catholique et

Dimanche 26 janvier

10h, Nods, service œcuménique de District.

Participation du chœur « Mosaïque »

Officiante : Mme Marie-Laure Krafft.

Moment convivial à l'issue du culte.

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 11 janvier

9h15: l'église à l'étude

10h30: Culte, pasteur Denis Rosat

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Groupe de jeunes de 19h00 à 22h00 au local des

jeunes à l'Abri

Dimanche 12 janvier

10h00 Culte avec Louis Perret, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harnos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harnos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas at-

teignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau,

Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire

d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVEVEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée

lundi 20 janvier répétition / dimanche 26 janvier à 10h: cé-

lébration à l'église protestante de Nods / lundi 3 février répé-

tition lundi 10 février à 20h : Assemblée générale ordinaire /

lundi 17 février répétition.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latorderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 11 janvier Branch & Bouduban - humour

Samedi 25 janvier Bümpliz Boogie Boys

Samedi 8 février Pierre Lautomne - chansons

Samedi 22 février Noël Antonini - humour

Vendredi 7 mars Mallika Hermand - chansons

Samedi 22 mars Compagnie Kraxon - théâtre

